



## Peut il exister deux servitudes pour un même fond

Par **sant just**, le 19/12/2017 à 10:31

Bonjour

Après le construction de mon im., le restant du terrain a été vendu pour en construire un autre il n'y a pas de limite séparative. Au départ les 2 IM devaient faire partie de la même copropriété, il se trouve que le deuxième im. est desservi par deux chemins en Y alors qu'il n'y a pas d'acte de servitude; est-possible?

Personne même en étant procédurier n'aurait pu avoir un motif pour s'opposer au permis ignorant ce tour de passe-passe  
Sentiments respectueux.

Par **wolfram2**, le 19/12/2017 à 15:06

Bonjour

Pas clair du tout l'énoncé du problème.

Qu'appellez-vous servitudes, où est le chemin en Y ? sur le terrain commun ? où est la voie publique de desserte où devraient conduire les "servitudes" d'accès ?

Quelle est la commune ? quelle est la désignation cadastrale de votre IM et celle du terrain que l'on puisse essayer de voir sur le plan cadastral où est le Pb.

Cordialement wolfram

Par amajuris, le 19/12/2017 à 17:32

bonjour,

c'est clair que la question n'est pas clair.

la délivrance d'un permis de construire est une autorisation administrative, alors qu'une servitude est un rapport juridique entre 2 fonds, une charge imposée à un fonds servant au profit d'un fonds dominant appartenant à un propriétaire distinct.

je ne vois pas où est le tour de passe-passe ?

Salutations